

Les conditions de parenté et de consanguinité chez le cheval du Jura

Autor(en): **Corminboeuf, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 12. Décembre 1954

SOMMAIRE :

*Les conditions de parenté et de consanguinité
chez le cheval du Jura
Urbanisme*

Les conditions de parenté et de consanguinité chez le cheval du Jura

I. La population observée

Pour le zootechnicien il est intéressant, à plusieurs points de vue, de connaître la constitution génétique d'une race. En effet selon les résultats obtenus il pourra en tirer des conclusions pertinentes quant aux systèmes ou méthodes d'élevage à appliquer en vue de l'amélioration de la dite race.

Plusieurs auteurs se sont déjà intéressés à la généalogie de la race du Jura. Toutefois les travaux les plus importants des Duerst, Jobin, Gisler, Carnat, Gerber n'ont fait que d'attirer l'attention sur l'importance du problème. Ce n'est qu'en 1945 que Lörtscher¹ étudiait la question de façon approfondie. Cette très importante étude servira de point de comparaison à certaines données de ce travail et nous y reviendrons à plusieurs reprises.

Les méthodes statistiques en biologie et en agronomie utilisées aujourd'hui permettent de travailler rapidement et avec une erreur moyenne très faible. Il n'est pas nécessaire de porter l'étude sur tous les individus formant la race, mais seulement sur un certain nombre d'entre-eux. Toutefois vu sous l'angle purement mathématique de la question, la fréquence ne devrait pas être inférieure à 50 individus. Si nous devons travailler avec une fréquence moindre l'erreur moyenne augmente rapidement et de ce fait les résultats ne sont mathématiquement pas sûrs.

Dans cette étude, le matériel des juments à disposition provient essentiellement des syndicats d'élevage chevalin d'Ajoie, Vallée de Delémont, Franches-Montagnes, Haut-Plateau-Montagnard, Bellelay et Tramelan-Erguel. Des 363 juments observées, nous avons éliminé 14 bêtes dont l'ascendance n'était pas sûre ou pas contrôlable ; de ce fait il nous est resté 349 juments. Ces dernières choisies au hasard dans le berceau d'élevage de la race représente bien le troupeau d'élevage actuel. D'autre part la plupart des géniteurs mâles faisant la monte actuellement proviennent également des syndicats indiqués ci-dessus.

Nous pouvons donc dire que la population chevaline observée représente bien dans son ensemble la race dite « race du Jura ».

II. Méthode d'investigation

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons que des animaux parents accusent une certaine ressemblance. Cette dernière sera d'autant mieux marquée si les individus en question sont très proches parents.

La forme la plus simple de parenté est celle existant entre descendants directs, d'où le nom de parenté directe, par exemple entre un étalon et ses fils et petits-fils ou encore arrières-petits-fils. Le degré de cette parenté est exprimé par le pourcentage de sang, qui indique quel pourcentage du patrimoine héréditaire d'un individu a été transmis à son ou ses descendants et ceci toujours dans le cas le plus favorable. Toutefois cette théorie n'est valable que si les deux individus examinés n'accusent aucune consanguinité ou alors le même degré de consanguinité. Cette condition est observée dans la forme établie par Sewall Wright :

$$1. R_{xa} = \sum \left(\frac{1}{2}\right)^n \sqrt{\frac{(1 + F_a)}{(1 + F_x)}}$$

où

R_{xa} = Coefficient de parenté, pour la parenté directe entre le descendant x et l'ascendant a

Σ = Signe de total, si l'individu a apparaît plusieurs fois dans l'ascendance de l'individu x

n = nombre de générations entre x et a

F_a = coefficient de consanguinité de l'individu a

F_x = coefficient de consanguinité de l'individu x

Si nous laissons tomber la racine dans la formule 1, nous obtenons le pourcentage de sang (PS)

$$2. PS = \text{PS} = \sum \left(\frac{1}{2}\right)^n$$

Il y a également parenté entre 2 individus qui ne sont pas en descendance directe. Nous parlons alors de parenté collatérale, soit par exemple des descendants d'un même individu (cousins, neveux, etc.). Il y a donc parenté collatérale entre 2 individus dès qu'une partie de leur patrimoine héréditaire provient d'un même ascendant. Toutefois si cet ascendant est lui-même consanguin le coefficient de parenté collatérale sera plus élevé entre les 2 descendants, au contraire il baisse si les 2 descendants (ou seulement l'un d'eux), sont eux-mêmes consanguins. La formule ci-dessous de Sewall Wright peut alors être appliquée :

$$3. R_{xy} = \frac{\sum \left[\left(\frac{1}{2}\right)^{n+n'} (1 + F_a) \right]}{\sqrt{(1 + F_x)(1 + F_y)}}$$

où

R_{xy} = coefficient de parenté, pour la parenté collatérale entre les individus x et y

Σ = signe de total, pour le cas où x et y possèdent un ou plusieurs ascendants communs

n = nombre de générations entre l'individu x et l'ascendant commun

n' = nombre de générations entre l'individu y et l'ascendant commun

Fa = coefficient de consanguinité de l'ascendant commun aux 2 individus

Fx = coefficient de consanguinité de l'individu x

Fy = coefficient de consanguinité de l'individu y

L'accouplement de 2 individus parents directement ou collatéralement amène la consanguinité. Le cas se produit lorsque dans l'arbre généalogique d'un individu nous retrouvons le ou les mêmes ascendants aussi bien du côté maternel que du côté paternel. Par contre il n'y a pas consanguinité si les mêmes ascendants se trouvent, soit du côté maternel seul, soit du côté paternel seul. Les deux exemples ci-dessous illustreront mieux ce que nous venons de dire :

Exemple
numéro 1

Coquette	<i>Rémus*</i>	Rubis	Vacher
			Suzy
		Poulette	Page
	Mitraille		Stella
		Verdun	<i>Rémus*</i>
			Olga
	Bellone	Vital	
		Joconde	

La jument Coquette est consanguine sur Rémus, puisque nous trouvons cet étalon aussi bien du côté paternel que maternel.

Exemple
numéro 2

Stella	Jurassien	Lafayette	Chasseur
			Rubine
		Minette	Adjudant
	Pervenche		Cocotte
		<i>Habile*</i>	Péru
			Jeannette
	Flora	<i>Habile*</i>	
		Mira	

Bien qu'ayant deux fois le sang de Habile du côté maternel, la jument Stella n'est pas un produit consanguin, seule la jument Pervenche, mère de Stella, est consanguine.

Il est donc normal qu'un produit consanguin tende à devenir homozygot, c'est-à-dire pur et cette homozygotie est d'autant plus forte qu'est élevé le degré de consanguinité. Cette tendance est exprimée par le coefficient de consanguinité, calculé avec la formule :

$$4. \quad F_x = \sum \left[\left(\frac{1}{2} \right)^{n+n'+1} (1 + F_a) \right]$$

où

F_x = coefficient de consanguinité de l'individu x

Σ = signe de total, pour le cas où il y a consanguinité sur le même ascendant ou sur plusieurs ascendants

n = nombre de générations entre la génération parentale et l'ascendant commun du côté paternel

n' = nombre de générations entre la génération parentale et l'ascendant commun du côté maternel.

F_a = coefficient de consanguinité de l'ascendant commun.

Dans le travail qui suit nous avons étudié les conditions de parenté et de consanguinité chez le cheval du Jura, en les comparant à celles obtenues par Lörtscher en 1945. Ainsi il est possible de voir l'évolution génétique chez le cheval du Jura.

Les conditions de parenté

Dans cette première partie, nous avons recherché quels étaient les étalons qui ont eu une influence marquée sur le troupeau actuel. Nous avons comparé les résultats à ceux obtenus par Lörtscher. Toutefois, il est nécessaire de souligner que la population observée par Lörtscher s'étend en moyenne sur deux générations, alors que notre population ne comprend qu'une seule génération ! D'autre part nous avons observé l'ascendance de chaque jument jusqu'à la quatrième génération, alors que l'auteur cité ci-dessus a poussé l'analyse jusqu'à la dixième génération.

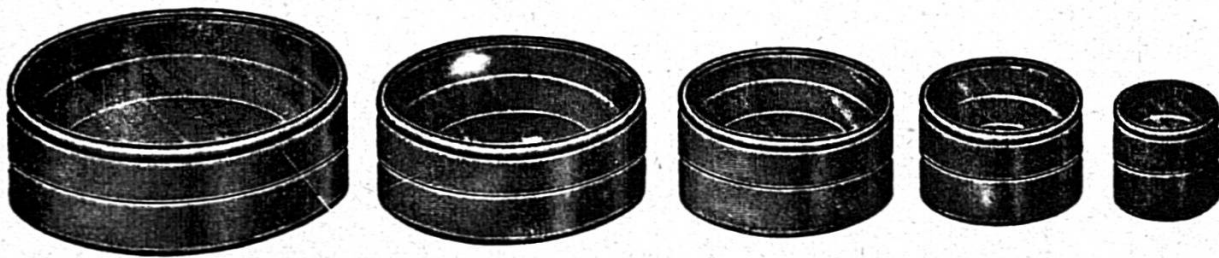
D'après nos observations et calculs de consanguinité nous pouvons dire qu'aujourd'hui environ 30 étalons ont contribué à l'état actuel du troupeau d'élevage. Selon leur importance ces géniteurs sont reproduits dans le tableau suivant :

TABLEAU 1.

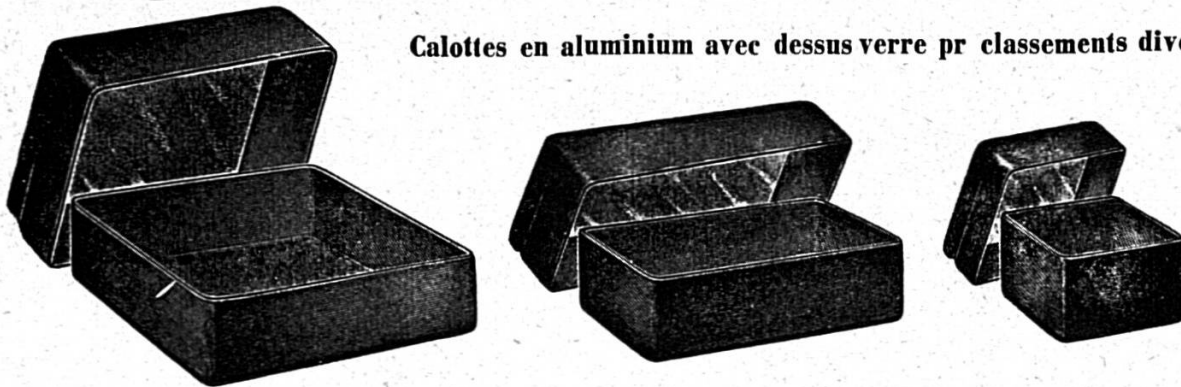
Influence des étalons sur le patrimoine héréditaire du cheval du Jura

	% de sang		Degré moyen de parenté avec le troupeau de jument	
	Corminbœuf	Lörtscher	Corminbœuf	Lörtscher
Habile	14,38	3,1	14,39	3,1
Chasseur	8,95	7,4	9,05	7,5
Rémus	8,99	6,4	8,97	6,3
Péru	7,43	9,5	7,38	9,4
Verdun	6,64		6,94	
Rubis	4,47	5,3	4,44	5,2
Zéphir	4,26		4,23	

FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pr classements divers



663

LA CENTRALE — Bienne

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

645



637

	% de sang		Degré moyen de parenté avec le troupeau de jument	
	Corminbœuf	Lörtscher	Corminbœuf	Lörtscher
Max II	3,52	4,7	3,54	4,6
Planet	3,42	2,7	3,42	2,7
Young-Boys	3,29		3,26	
Lafayette	3,16	3,8	3,16	3,8
Pacha	3,08	8,5	3,08	8,3
Rex	2,18		2,33	
Péril	2,22	2,2	2,20	2,2
Quodex	2,07		2,08	
Fontanna	2,00		1,99	
Lutteur	1,86	1,8	1,88	1,8
Major	1,80	1,1	1,81	1,1
Signal	1,66	2,1	1,68	2,2
Dublin	1,60		1,60	
Hulant	1,59	2,5	1,58	2,4
Kuroki	1,59	2,9	1,58	2,8
Vital	1,54		1,54	
Québec	1,46		1,52	
Pionnier	1,37		1,42	
Trésor	1,07		1,10	
Valois	1,06		1,05	
Amour	1,05	2,6	1,04	2,6
Armin	1,05	2,0	1,05	2,0
Lanceur	1,00	1,3	0,99	1,3

La première colonne correspond au pourcentage de sang moyen. Ce dernier indique quel pourcentage des caractères héréditaires des juments, provient de l'étalon en question. Dans la deuxième colonne est indiqué le degré moyen de parenté de l'étalon avec le troupeau actuel des juments. Si les différences entre les deux colonnes sont faibles, cela provient de ce que la consanguinité moyenne du troupeau est très basse.

En tête de liste nous trouvons l'étalon « Habile » avec un degré moyen de parenté de 14,4 %. C'est-à-dire que le 14,4 % des caractères héréditaires des juments observées proviennent de cet étalon. Ceci est dû surtout à ses fils « Young-Boys » et « Wigar » qui ont été des géniteurs de mâles de première force, puisqu'ils ont laissé respectivement 13 et 4 fils reproducteurs, mais également à ses filles mères d'étalons, dont nous donnons ci-dessous la liste :

TABLEAU 2.

Liste des filles d'Habile, elles-mêmes mères d'étalons

	<i>Mère, fille d'Habile</i>	<i>Mère des étalons</i>
Minette	543 B/80	Yard
Jeannette	232 VT/80	Zama
Falda	465 B/85	Lotos
Lotti	Dépôt	Quarto
Flora	393 B/85	Caplan
Minette	686 B/84	Ballon
Bellone	345 SN/85	Casino
Tabelle	630 SD/80	(Druide (Eloge

Mère, fille d'Habile Mère des étalons

Flora	937 FM/84	(Volta (Rubine →	640 HPM/83 →	Ranzo
Fanny	1414 FM/82	Etna		
Diane	365 B/86	Sämi (Fleurette	1202 FM/80 →	Jack
		(Azur		
Fleurette	469 VS/82	(Baronne (Examen	754 HPM/86 →	Fleuron
Mina	291 VT/86	Fries		
Charlotte	778 VT/79	Jano		

Sont à signaler tout spécialement les étalons Ballon, Etna et Fries en première génération et Fleuron en deuxième génération, ce dernier père des étalons Qui-donc, Quo-Vadis, Quolibet, Quetton et Feisst.

Ces quelques données correspondent aux chiffres que nous trouvons au tableau suivant quant à la puissance héréditaire de cet étalon aussi bien comme procréateur de mâles, que comme procréateur de juments qui elles-mêmes furent mères d'étalons.

En deuxième position nous trouvons l'étalon Chasseur avec 8,9 %, procréateur de toute première classe, qui, bien que né en 1909, a encore, 40 ans plus tard, une très forte influence sur le troupeau d'élevage actuel. Pour Chasseur Lörtscher indiquait 7,4 % pour les juments nées entre 1920 et 1938 ; l'augmentation est de 1,5 % bien que nos juments soient nées deux ou trois générations plus tard. Cette constance, « Chasseur » la doit à trois de ses fils : Québec et Lafayette accusant respectivement 1,5 et 3,2 % de sang, et à Lutteur avec 1,9 %. Chasseur était un procréateur de mâles par excellence, alors que ses fils furent d'excellents reproducteurs de juments. Dans la population observée « Chasseur » apparaît dans 63,2 % des cas comme père d'étalons et dans 36,8 % des cas comme père de juments.

« Rémus » occupe la troisième position et se trouve en forte augmentation passant de 6,4 à 9,0 %. Ceci provient avant tout de sa très forte descendance mâle. Dans 43,1 % des cas « Rémus » apparaît comme père d'étalons qui eux-mêmes sont pères d'étalons, alors qu'il n'est représenté que par 4,8 % comme père de juments elles-mêmes mères d'étalons. Trois fils de Rémus, soit Verdun (19 fils), Rex (9) et Rama (13) contribuèrent fortement à cette importante évolution.

En quatrième position apparaît Péru qui grâce à quelques-uns de ses fils a pu maintenir un pourcentage de sang élevé. Nous citons « Péril », père de « Planet » et de toute la lignée qui en est sortie.

Citons encore l'étalon Verdun (fils de Rémus) qui n'était pas encore cité par Lörtscher. Il indique 6,6 % de sang. Il a été avant tout un procréateur d'étalons (83,9 %) alors que comme père de juments sa participation est moins forte (16,9 %).

Nous relèverons encore le cas de l'étalon « Zéphir » procréateur de mâles (86,2 %), qui eux-mêmes apparaissent comme pères de juments (76 %) dans la population observée. Les étalons Lafayette (79 %) et Rex (62 %) sont avant tout des reproducteurs de juments, mais Lafayette de juments mères d'étalons de façon telle qu'il est bien rare de trouver un autre reproducteur chez le cheval du Jura ayant eu autant de filles mères d'étalons. Les mâles les plus marquants, pro-

venant des filles de Lafayette sont : Adjudant, Copin, Rama, Uriel. Au total 25 étalons provenant de 18 filles de Lafayette.

Des étalons comme Tacticien et Imprévu ont fortement perdu en influence, ceci provient que nous nous sommes contentés de prendre en considération que quatre générations et que d'autre part ils n'ont pas laissé de descendance mâle nombreuse.

Toutefois, il est à prévoir que d'ici quelques années certains étalons gagneront en importance (Verdun, Zéphir), alors que pour d'autres l'influence diminuera.

TABLEAU 3.

Fréquence relative de l'apparition des étalons dans le patrimoine héréditaire des 349 juments

Etalon	Père d'étalons qui eux-mêmes apparaissent comme						Père de juments qui elles-mêmes apparaissent comme					
	Pères d'étalons		Pères de juments		Total		Mères d'étalons		Mères de juments		Total	
	abs.	%	abs.	%	abs.	%	abs.	%	abs.	%	abs.	%
Habile	27	21,1	37	28,9	64	50,0	24	18,7	40	31,3	64	50,0
Chasseur	76	25,5	112	37,7	188	63,2	43	14,5	66	22,3	109	36,8
Rémus	90	43,1	84	40,1	174	83,2	10	4,8	25	12,0	35	16,8
Péru	95	29,7	104	32,5	199	62,2	76	23,7	45	14,1	121	37,8
Verdun	28	34,6	40	49,3	68	83,9	1	1,2	12	14,9	13	16,1
Rubis	123	69,2	41	23,0	164	92,2	4	2,2	10	5,6	14	7,8
Zéphir	3	10,3	22	75,9	25	86,2	—	0,0	4	13,8	4	13,8
Max II	62	38,1	86	52,7	148	90,8	—	0,0	15	9,2	15	9,2
Planet	14	30,4	18	39,1	32	69,5	3	6,6	11	23,9	14	30,5
Young-Boys	4	30,8	2	15,4	6	46,2	—	0,0	7	53,8	7	53,8
Lafayette	11	10,2	12	11,1	23	21,3	61	56,5	24	22,2	85	78,7
Pacha	73	46,5	27	17,3	100	63,8	38	24,2	19	12,8	57	36,2
Rex	1	3,4	10	34,4	11	37,8	9	31,1	9	31,1	18	62,2

Comme plusieurs auteurs l'ont justement révélé, le lieu de stationnement de l'étalon joue un rôle important, vu que dans certaines régions on élève plus facilement un jeune poulain pour en faire un étalon. Il est nécessaire d'en tenir compte dans l'analyse des chiffres ci-dessus.

Les conditions de consanguinité

Souvent l'éleveur et plus spécialement l'éleveur du cheval du Jura, redoute la consanguinité. Si cette crainte est parfois justifiée pour quelques individus, dans l'ensemble de la race toutefois ce n'est souvent qu'une fausse illusion.

De notre population primitive de 363 juments, 349 avaient une ascendance contrôlable. De ces dernières le 47,2 % accusent une consanguinité jusque et y compris la quatrième génération. Certes la plupart des juments, surtout si l'on remonte à la neuvième ou dixième génération sont consanguines. Toutefois à ce stade l'influence et les effets en sont très faibles.

Dans le sens le plus large du mot, les spécialistes nomment consanguinité l'accouplement de deux individus dont le degré de parenté entre eux est supérieur au degré de parenté moyen de la race. L'éle-

vage consanguin s'il permet de fixer des qualités, fixe également les défauts. Lörtscher¹ relève qu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude, à partir de quel degré de consanguinité apparaissent les défauts graves. Probablement que cela varie suivant la qualité du patrimoine héréditaire de l'individu en question. D'où la nécessité d'être extrêmement prudent lors de l'application de cette méthode d'élevage. L'auteur cité ci-dessus relève encore qu'il est beaucoup plus dangereux de pratiquer une faible consanguinité avec un individu de mauvaise qualité, qu'une forte consanguinité avec un individu de bonne qualité.

Ceci nous permet de dire qu'il est nécessaire d'encourager toutes les mesures (concours de famille, épreuves de traction et de productivité) permettant de rechercher les qualités des individus en question. Pour la race du Jura ce problème paraît relativement simple, car si nous examinons le tableau 1 nous constatons qu'il y a exactement 30 étalons dont le pourcentage de sang est supérieur à 1 %. Ce sont les reproducteurs à la base du troupeau d'élevage actuel. Toutefois s'il semble que le nombre des reproducteurs ayant eu une influence quelque peu marquée, dans le cadre de la race, est faible, la dispersion du patrimoine héréditaire est malgré tout élevée. Les 165 juments accusant — jusqu'à la quatrième génération — une consanguinité proviennent de 48 étalons différents, c'est-à-dire que pratiquement chaque étalon a laissé trois juments, ce qui laisse supposer que la répartition est très forte.

TABLEAU 4.

Le degré moyen de consanguinité du cheval du Jura

Effectif	Nombre de sujets		Coefficient de consanguinité					
	Corminbœuf	Lörtscher	moyen		min.		max.	
			Cor. %	Lör. %	Cor. %	Lör. %	Cor. %	Lör. %
Juments (effectif total)	349	212	1,34	2,02	0,00	0,00	9,52	16,16
Juments (seul. avec consangui.)	165	—	2,84	—	—	—	—	—
Étalons (pères des juments)	132	157	1,75	2,20	0,00	0,00	8,98	13,31

Pour un maximum théorique possible de 100 %, le degré moyen de consanguinité de la race est de 1,3 % pour les juments et de 1,75 % pour les étalons. Comparé aux résultats indiqués par Lörtscher, il y a diminution aussi bien chez les juments que chez les étalons. Ceci provient probablement du fait que durant la guerre le nombre des juments saillies a fortement augmenté et que celui des étalons a passé de 200 à 400 en chiffres ronds.

En variant entre 1-2 %, le degré de consanguinité de la race du Jura reste extrêmement bas et ne doit occasionner aucune inquiétude aux milieux d'élevage. Il est à prévoir qu'il augmentera ces prochaines années, surtout depuis la forte réduction de l'effectif, ce qui va ramener l'élevage chevalin à reposer sur des bases plus étroites. Plus l'effec-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	Hôtel Seeland (<i>A. Flückiger</i>) Confort, entièrement rénové	(032) 2.27.11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (<i>L. Gatherat</i>) Salles pour sociétés, son confort, ses spécialités	(066) 7.56.63
Delémont	Hôtel de la Gare Terminus (<i>Th. Hofner</i>) Confort, salles pour réunions et banquets	(066) 2.13.95
Delémont	Hôtel La Bonne Auberge (<i>W. Lanz</i>) Son confort, sa cuisine, ses vins	(066) 2.17.58
Montfaucon	Hôtel de la Gare (<i>L. Girardin</i>) Sa situation dans les sapins, sa cuisine	(039) 4.81.06
Moutier	Hôtel Suisse (<i>C. Brioschi</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(032) 6.40.37
Porrentruy	Hôtel du Simplon (<i>E. Jermann</i>) Son confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6.14.99
Porrentruy	Hôtel du Cheval Blanc (<i>C. Sigrist</i>) Ses grandes salles, son confort, sa cuisine	(066) 6.11.41
La Neuveville	Hôtel du Lac (<i>A. Haefliger</i>) Sa cuisine, sa cave	(038) 7.91.32
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (<i>J. Wermeille</i>) Relais gastronomique, ses grandes salles, son grill-room, son bar	(039) 4.15.56
La Chaux-d'Abel	Pension (<i>H. Staedeli-E. Wiederkeler</i>)	(039) 8.11.52

SEVA



**120 lots de Frs 80.—
offerts par le Père Noël**

Nombre de lots 42'397

Valeur globale des lots Frs 535'600.—

Que de gros lots!

Frs 50'000.—

Frs 20'000.—

Frs 10'000.—

4 × Frs 5'000.—

5 billets chiffres finals 0-4 = au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5-9 = au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0-9 = au moins 2 lots

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

96/2

Tirage 21 décembre

tif diminue, plus il faudra se montrer sévère dans l'appréciation des reproducteurs et tout spécialement des mâles.

Si la dispersion est encore très grande, puisque les 349 juments ayant une ascendance contrôlable descendent de 132 étalons différents, il est facile de comprendre le faible degré de consanguinité rencontré. Cela nous permet également de croire que le recul constaté dans le calibre du cheval du Jura ne doit pas être considéré comme le résultat proprement dit de la consanguinité, mais probablement à une influence du milieu d'une part et ensuite à la sélection dans certaines lignées de taille petite à moyenne d'autre part.

Lörtscher¹ estime à 0,5 % par génération, c'est-à-dire pour 6 à 7 ans, l'augmentation du degré de consanguinité. De ce fait nous ne pensons pas que les milieux d'éleveurs doivent redouter une trop forte consanguinité pour ses prochaines années.

René CORMINBOEUF, Ing. agr. E. P. F.

Littérature consultée :

¹ Lörtscher : Die Inzucht-und Verwandtschaftsverhältnisse beim Jurapferd im Lichte gegenwärtiger Züchtungsprobleme.

² Kiener : Die Auswertung der Zuchtbuch-und sonstigen Aufzeichnungen sowie Prämierungsergebnisse in der einheimischen Pferdezucht.

URBANISME¹

La haute conjoncture favorable actuelle a pour conséquence un développement extraordinairement rapide de nos villes et de nos villages. Et l'on entend dire volontiers « Quand le bâtiment va, tout va ». Personnellement je suis d'avis que quand le bâtiment va, souvent l'urbanisme ne va pas ! Dans notre Jura en particulier il faut bien avouer qu'il règne dans beaucoup de nos villages une situation chaotique dans la construction, qu'on bâtit « à la va comme je te pousse » aussi bien que mal, mais plutôt mal que bien. En un mot on construit sans discipline. Si l'on songe par exemple aux vieilles villes de Porrentruy, de Saint-Ursanne et j'en passe, force nous est de constater que certains de nos ancêtres, qui ne connaissaient peut-être pas ce beau mot d'urbanisme, possédaient ce sens inné de la discipline architecturale, discipline toute spontanée dont nous devons retrouver l'esprit et favoriser la renaissance.

C'est pourquoi et pour reprendre une expression chère à l'un des professeurs-écrivains de cette ville nos villages ont besoin d'un plan de défense, c'est-à-dire d'un plan directeur.

La réalisation d'un plan de défense dépend des autorités communales. Il leur suffit de mettre en vigueur des pouvoirs qui leur sont légalement conférés en la matière. Beaucoup de nos autorités communales n'ont pas encore compris pleinement la nécessité du plan d'urbanisme ! Plus exactement, elles n'ont pas encore compris que ce n'est pas le plan d'urbanisme qui coûte cher, mais bien plutôt l'absence d'un plan d'urbanisme.

¹ Rapport présenté par M. Paul Aubry, ingénieur civil diplômé EPF, Tavannes, à l'assemblée annuelle du groupe d'aménagement régional de Berne, tenu à Porrentruy.